

Motion

### **Quelle est la demande réelle pour le parascolaire ?**

Les parents d'enfants en âge scolaire planifient la prochaine rentrée scolaire d'août 2023, en particulier concernant les solutions de garde. Les inscriptions aux structures parascolaires sont en cours et un constat semble largement partagé : la demande excède l'offre !

La Loi sur l'accueil des enfants (LAE) a permis la création de nombreuses places d'accueil en pré- et parascolaire, faisant grandement évoluer l'égalité et facilitant la conciliation vie privée-professionnelle. Cette loi prévoit un taux de couverture de seulement 20% au niveau parascolaire. Il paraît bien trop faible si l'on en croit les différentes annonces dans les médias relayant les appels au secours des directions de structures et des parents !

Si les demandes pour le placement en crèche sont centralisées au niveau du canton, ce n'est pas le cas au niveau du parascolaire. Il n'existe ainsi aucune vision d'ensemble sur la question alors que la LAE est en cours de révision.

Nous demandons que le Conseil communal réalise une étude complète afin d'évaluer la demande réelle de placement en structure parascolaire pour les cycles 1 et 2. Cette demande est composée de toutes les inscriptions formellement déposées au sein des structures existantes publiques et privées (y compris dans le cadre de l'accueil familial de jour), ainsi que des demandes qui n'ont pas été formalisées faute de structures ou de places disponibles. La réalisation d'un sondage est recommandée pour estimer cette demande réelle.

En outre, nous demandons également que ce rapport contienne les réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que le taux de couverture de 20% est respecté au niveau communal ?
- Comment ce calcul est-il réalisé sur le territoire communal ?
- Quel est le taux de couverture par localité ?
- De quelle manière les tables de midi entrent-elles dans ce calcul ?
- Sur quels critères une inscription est acceptée ou refusée lorsque la demande excède l'offre ? Est-ce que ces critères sont appliqués dans toutes les structures, qu'elles soient publiques ou privées ?

Pour le groupe Verts - Vert-libéral, Clarence Chollet